



Infraction pour un stop coulé a cause de la neige

Par **FLB138**, le **03/07/2009** à **16:03**

Bonjour,

J'ai été verbalisé pour un stop coulé alors que la route est en pente et était enneigé ce jour là. J'ai estimé que j'aurai du mal a controler le redemarrage (j'avais expérimenté la veille au même endroit), je suis donc passé à 5km/h sans m'arrêter.... pour apercevoir les gendarmes 30 metre en contrebas... qui m'ont arrêté et n'ont rien voulu savoir.

faut il faire opposition ? est ce peine et argent perdu?

existe t il un article dans le code de la route qui dirait quelquechose du genre :

" les règles du code de la route peuvent ne pas être respectées si le conducteur fais face à une situation dangereuse..." ?

merci de vos retours

Par **jeetendra**, le **03/07/2009** à **18:15**

bonjour, il n'y a rien à faire malheureusement, le Code de la Route doit etre respecté en toutes circonstances, c'est foutu (retrait de points, amende, etc.), je ne sais pas ce qu'en pense mon confrère TISUISSE, courage à vous, cdt

Par **Tisuisse**, le **04/07/2009** à **00:12**

Bonjour,

Vous étiez où pour avoir de la neige sur votre route au début juillet ? C'est au delà du Cercle Polaire Arctique ou au Sud du Chili, face au continent Antarctique ?

Quand au STOP, en France, il impose un arrêt complet du véhicule, les roues doivent donc être immobilisées. Ne pas marquer l'arrêt c'est s'exposer :

- à une amende de 4e classe (maxi 750 €),
- une suspension du permis (maxi 3 ans),
- un retrait de 4 points.